

Mesdames, Messieurs les Exposants,

Après une année de pause festive et culturelle, les Neauphléens ont l'envie de sorties, de découvertes, de plaisirs et vous, vous avez besoin de faire découvrir vos talents et vos produits.

A cette occasion, **le Service Municipal des Manifestations Festives, Culturelles et Sportives** de Neauphle-le-Château organise le « **Marché de l'Automne - Artisanal et Gourmand** ».

En ce jour de découverte, l'exposition se déroulera à l'intérieur pour la partie artisanale et à l'extérieur pour la partie gourmande.



Quelques informations à savoir :

<u>Lieu de la manifestation</u>	Maison du Jeu de Paume - Place du Jeu de Paume 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
<u>Date</u>	Le dimanche 3 octobre 2021
<u>Ouverture au Public</u>	9 heures à 18 heures
<u>Installation</u>	de 7 heures à 8 heures 45
<u>Nature des Stands en intérieur</u>	3 ml - 25 euros (matériel fourni)
<u>Nature des Stands en extérieur</u>	3 ml - 20 euros (matériel non fourni)
<u>Electricité</u>	L'électricité ne sera fournie que pour les stands le demandant lors de l'inscription

Nous vous remercions de confirmer votre inscription, dès réception de ce courrier afin de vous assurer l'attribution d'un emplacement.

Pour une bonne organisation, seront acceptées les inscriptions qui parviendront au **Service Municipal des Manifestations Festives, Culturelles et Sportives, dès à présent accompagnées du dossier complet** (règlement, fiche de renseignements, photocopie de la carte nationale d'identité, chèque de caution). ⚠ Attention, il est à noter qu'aucune réservation ne se pourra se faire par téléphone.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- ✓ Nathalie BELLANGER au 06.32.61.79.08 ou par mail : associations@neauphle-le-chateau.com

Dans l'attente de recevoir votre dossier complet,

Benoît SCHROEDER
Président du Service Municipal
des Manifestations Festives,
Culturelles et Sportives



12^{ème} MARCHÉ D'AUTOMNE – 3 OCTOBRE 2021

REGLEMENT INTERIEUR

Organisateur

Le Marché d'Automne est organisé par le Service Municipal des Manifestations Festives, Culturelles et Sportives de Neauphle le Château, dit l'organisateur, en Mairie – 2, place aux Herbes – 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU, représenté par son Président Benoît SCHROEDER.

Date et heures

Le Marché d'Automne se déroulera le dimanche 3 octobre 2021, à la Maison du Jeu de Paume de Neauphle le Château, Place du Jeu de Paume - 78640 Neauphle le Château de 9 heures à 18 heures.

Conditions d'accès, inscriptions et paiement

L'accès au marché est réservé aux commerçants et artisans dans la limite des places disponibles. Il est interdit au titulaire de l'emplacement d'exercer une nature de commerce autre que celle pour laquelle il a obtenu l'autorisation d'occupation. Nul ne pourra modifier la nature de son commerce sans en avoir informé l'organisateur et en avoir obtenu son autorisation. Pour une bonne organisation, seront acceptées, que dans la limite des places disponibles, les inscriptions par ordre d'arrivée accompagnées du dossier complet, soit

- ✓ règlement signé,
- ✓ fiche d'inscription avec votre numéro de SIRET ou SIREN,
- ✓ photocopie de la carte nationale d'identité,
- ✓ chèque de caution de 100 euros libellé au nom du Trésor Public

A réception de votre dossier, un avis des sommes à payer vous sera adressé par voie postale. Vous devrez vous en acquitter soit par chèque soit en ligne par carte bancaire.

Veuillez noter que tant que votre règlement ne sera effectué, votre inscription ne sera pas prise en compte.

Tarifs et surface des stands

Les tarifs sont fixés pour la durée du Marché de 9 heures à 18 heures :

- ✓ Gourmands et/ou artisanaux : 20 euros pour un stand de 3 mètres linéaires en extérieur, matériel non fourni
- ✓ Artisanaux uniquement : 25 euros pour un stand de 3 mètres linéaires en intérieur, table, chaise et grille fournies, uniquement sur demande. Attention nombre de places limitées à 30 exposants.

Nature des stands – Obligation relative à la sécurité et à l'hygiène

L'exposition est ouverte à des exposants proposant des œuvres artisanales et gourmandes. L'organisateur se réserve le droit du choix des exposants. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature qui à son avis présenterait des produits non conformes à la vente dans le cadre de son marché. Les exposants gourmands installés sur le marché devront respecter la législation et la réglementation et les règles de salubrité, d'hygiène et de sécurité.





Arrivée, implantations, départ et caution

Les emplacements sont attribués par l'organisateur, à la suite de la réception des inscriptions et ne donneront lieu à aucun changement de place.

Les exposants à l'extérieur devront être munis de leur propre équipement pour abriter leur stand (barnum, parapluie de marché, table, chaises, rallonges électriques, etc.....), l'organisateur ne pouvant fournir ce matériel.

L'installation ne pourra se faire que le dimanche 3 octobre 2021 de 7 heures à 8 heures 45.

L'organisateur demandera à chaque participant de laisser son emplacement propre à l'issue du salon et vous signale que le départ ne pourra se faire qu'à partir de 18 heures.

Afin d'éviter le départ prématuré des exposants situés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, un chèque de caution de cent (100) euros sera demandé pour toute inscription. Ce dernier ne sera encaissé qu'en cas de départ prématuré. Votre chèque de caution vous sera donné le jour même, tout au plus dans un délai n'excédant pas le 3 novembre 2021.

Annulation des deux parties

Si pour des conditions exceptionnelles l'organisateur se voyait dans l'obligation d'annuler la manifestation, pour quelques raisons que ce soit, il s'engage à rembourser le montant des inscriptions aux exposants. Par contre ceux-ci ne pourront en aucun cas réclamer des indemnités supplémentaires.

En cas d'annulation de la part d'un exposant, dans le mois qui précède le marché d'automne, il est à noter que le chèque de caution sera encaissé par l'organisateur et le montant du stand non remboursé. Toute absence pour cause médicale devra être justifiée par un certificat pour pouvoir prétendre au remboursement de la totalité (stand et caution). Aucun remboursement ne sera possible sans justificatif.

Responsabilité et assurance

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer. L'organisateur n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelques natures qu'elles soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur la voie publique qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant.

Stationnement des véhicules

Seuls les véhicules servant de stand seront autorisés à stationner dans l'enceinte du marché. Des places de parking seront à proximité du lieu de la manifestation.

Recours

Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisateur et acceptent le règlement dans son intégralité et attestent en avoir pris connaissance.

Fait à

Le :

Signature :





12ème MARCHÉ D'AUTOMNE DU 3 OCTOBRE 2021 FICHE D'INSCRIPTION POUR UN STAND

à renvoyer au
Service Municipal – Marché de l'Automne
en Mairie 2, Place aux Herbes
78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
accompagné de votre chèque de caution (à l'ordre du Trésor Public)
et du règlement intérieur signé.

Nom de la Société: _____

Numéro de Siret: _____

Nom de l'exposant : _____

Adresse : _____

Site / blog / --- _____

Mail : _____

Portable : _____

Nature du Stand (Produits exposés) : _____

Emplacement du Stand : Intérieur 25 euros* Extérieur 20 euros*

**Rayer la mention inutile*

Caution :

Chèque bancaire d'un montant de **100 euros à l'ordre du Trésor public**

Banque : _____ Numéro : _____

Règlement : A réception de l'avis des sommes à payer en ligne (par CB) ou par chèque

Fait à _____

Le : _____

Signature _____

